

« Une personne en situation de handicap doit être traitée comme n'importe quel autre patient »

Près de 150 spécialistes du handicap se sont réunis à Rennes vendredi 26 mai 2023 à l'occasion de la 5e journée de la Société française des consultations dédiées handicaps.



Lors du congrès sur le handicap à Rennes, vendredi 26 mai 2023. | OUEST-France
Publié le 29/05/2023 à 11h01

Elles, et ils, sont venus de toute la France. Près de 150 médecins, infirmières, psychologues, responsables d'établissements spécialisés, neurologues, spécialistes en médecine physique et de réadaptation. Pour participer, vendredi 26 mai 2023, à la cinquième journée des consultations dédiées handicaps organisée par la Société française des consultations dédiées handicaps (Sofcodh) qui se tenait à la maison des associations de Rennes, près des Champs libres.

« Le but de cette journée est d'échanger sur les modalités de prise en charge des personnes en situation de handicap dans le but d'améliorer les consultations », explique la docteure Aurélie Duruflé du pôle Saint-Hélier de Rennes. Réaliser un examen dentaire, gynécologique ou autre pouvant s'avérer beaucoup plus compliqué et long pour une personne en situation de handicap physique ou psychique.

« Nous travaillons sur ce que l'on appelle l'habitude aux soins, à ce que la personne en situation de handicap soit traitée comme n'importe quel autre patient » expose le Dr Jean-Henri Ruel, neurologue au centre hospitalier d'Annecy et inscrit dans la démarche Handiconsult.

Pour que « le manque de financement ne soit plus un frein »

« Des médecins généralistes ou par exemple des dentistes peuvent rechigner à la prise en charge de patients en situation de handicap car l'examen peut demander beaucoup plus de temps », regrette Gaël Brux, responsable d'une structure spécialisée à Montpellier. **« C'est un véritable enjeu de société et de santé, estime Gaël Brux. On doit aussi anticiper les besoins de santé. »**

De nombreuses personnes en situation de handicap ne bénéficient ainsi pas d'un suivi régulier. D'où des initiatives prises dans des centres spécialisés, comme le pôle Saint-Hélier à Rennes, avec la mise en place des initiatives Handiaccès ou Handimobiles.

Autre enjeu et non des moindres qui a été discuté : l'article 51. **« C'est un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits, dès lors que ces nouvelles organisations contribuent à améliorer le parcours des patients »,** résume un spécialiste. En clair, accepter que des démarches demandant plus de temps et de compétences soient financées et que, justement, le manque de financement ne soit plus un frein.